# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

# **DU LUNDI 24 FEVRIER 2014 à 20 h 00**

<u>Présents</u>: FILLET Pierre-Louis, FEUGIER Monique, CHATELAN Françoise, CHAZOT Gilles, HUSTACHE

Pierre, DROGUE Pierre,

Absent: ROCHE Jean-Mauric, FILLET Nadège, BLANC Astrid, BATHIER David, GONTIER Jean-Louis

<u>Secrétaire de séance :</u> Delphine GREVE et Michèle BONNARD

#### 1. BUDGET

## ✓ Débat d'orientation budgétaire et comptes administratifs 2013

Pierre-Louis FILLET présente aux élus des tableaux de synthèses du budget communal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Sur le budget principal, on constate une hausse des charges de fonctionnement liée en partie aux dépenses de déneigement alors que les dotations de l'Etat sont en baisse. Le solde du budget lotissement (clôturé fin 2013 suite à la vente du dernier lot) a permis de financer l'acquisition de la grange Marcon.

Pour le budget communal de l'année 2014, les charges devraient être stables et les opérations d'investissement inscrites seront celles lancées en 2013. La prochaine équipe municipale pourra modifier le budget par délibérations modificatives.

Le budget eau-assainissement laisse apparaître peu de marges de manœuvre, la CAF nette étant de 10 000 euros par an. Les travaux d'investissement inscrits en 2014 sont ceux liés à la mise en place des périmètres de protection des sources et les frais d'étude du projet d'assainissement collectif à la Martelière ainsi que l'extension du réseau d'eau sur le secteur de la Madone. Le prochain mandat devra trancher le financement de ces opérations : autofinancement, recours à l'emprunt ou versement du budget principal.

# 2. BATIMENTS COMMUNAUX

## ✓ Règlement intérieur de la salle des fêtes

Le règlement de la salle des fêtes est approuvé.

# √ Salle des fêtes : tarif de location pour des activités hebdomadaires

Des personnes responsables de l'activité Yoga ont demandé à utiliser la salle des fêtes une fois par semaine. Les élus décident de fixer un forfait de 100 euros pour la période de mars à juin 2014 pour couvrir des frais de chauffage. Leur réponse est attendue.

## ✓ Convention de subvention avec la CAF de la Drôme pour le projet de la crèche

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec la CAF pour l'allocation d'une subvention de 90 000 euros pour le projet de mise aux normes de la crèche.

## 3 EAU – ASSAINISSEMENT

✓ Protection du captage de Pied Chatelet : mise en place d'une convention de servitude de passage et de droit d'eau

A la suite du conseil du mois de janvier où la demande de Gérard Glénat d'une compensation pour la mise en place de la servitude de passage, Pierre-Louis Fillet s'est renseigné auprès des services de l'Etat. Une procédure d'indemnisation peut être lancée par la personne s'estimant lésée auprès du juge des expropriations.

#### **4 URBANISME**

## ✓ Zonage de la carte communale

La proposition des élus de créer une bande de 15 mètres constructible autour des habitations pour permettre la construction des abris bois et abris de jardin a été soumise à la DDT (voir conseil du mois de janvier 2014). Un avis défavorable est émis. Néanmoins les élus décident de maintenir leur position et de soumettre ce projet à l'enquête publique notamment pour interpeller sur les difficultés juridiques qu'une telle position peut poser.

#### Demande de permis de construire Fillet et Bonnard

La demande de permis de construire de Pierre-Louis et Nadège Fillet a été refusée car les services instructeurs estiment que les frais de raccordement ne peuvent pas leur être refacturés (risque que le raccordement électrique soit ensuite utilisé pour alimenter d'autres habitations).

Michèle Bonnard a déposé une demande pour construire un abri de jardin devant son habitation. La construction est sur la limite de la zone constructible. La DDT a émis un avis défavorable. La demande a été redéposée en déplaçant l'implantation de l'abri de jardin.

## √ Taxe d'aménagement pour le secteur des Barons

La taxe d'aménagement a été instaurée sur l'ensemble de la commune le 14 novembre 2011 (taux de 3.5 %). La loi prévoit la possibilité de mettre en place une taxe majorée (entre 5 et 20%) si des travaux importants de voirie et de réseaux sont nécessaires pour viabiliser la zone.

Pour le secteur des Barons nécessitant une extension du réseau d'eau et d'électricité (parcelles D749, D725 et partie D766), les élus décident de porter le taux de la taxe d'aménagement à 11%. Pour le secteur de la Madone (D724, 723, 720 et 719) ayant nécessité un renforcement du réseau électrique, le taux de la taxe d'aménagement est porté à 7 %.

Sur le reste de la commune, la taxe d'aménagement est portée à 5% pour prendre en compte la suppression des subventions départementales sur l'extension des réseaux d'eau et la hausse globale des coûts de l'urbanisation.

## 5 FONCTIONNEMENT de la MAIRIE

# ✓ Fonctionnement de la mairie à partir du 1<sup>er</sup> avril et modification du contrat de travail de la secrétaire

Michèle Bonnard sera en congés puis en disponibilité à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014. Les jours d'ouverture de la mairie et de l'agence postale sont donc modifiés : l'accueil du public sera fermé le mercredi matin.

Le temps de travail de Delphine Grève est porté à 35 heures hebdomadaires en augmentant la durée de travail hebdomadaire de son contrat à durée déterminée de 3 h à 18 h. Au bout de 12 mois, un point de situation sera effectué sur sa charge de travail et le nombre d'heures titulaires sera revu à la hausse.

# 6 VOIRIE

#### ✓ Echange de terrain autour de la mairie

Par courrier, Joël Berthuin demande un accès par l'arrière de sa maison lors des travaux d'aménagement du parking au nord de la grange Marcon. Les élus donnent leur accord pour lui céder une bande de terrain sur la largeur de sa parcelle mais pas dans le prolongement du terrain de boule. Un rendez-vous doit être organisé avec Joël Berthuin.

#### ✓ Chemin rural aux Domarières

Albert Arnaud demande l'autorisation d'abaisser le niveau du chemin rural qui longe l'arrière de la ferme aux Domarières pour améliorer l'accès des engins agricole. Le conseil donne son accord. Pierre Drogue informera directement M. Arnaud.

# ✓ Maison Marcon : demande de cession d'une bande

Pierre-Louis Fillet présente la demande de la SCI Crisflo, nouveau propriétaire de la maison de Lucienne Marcon située au cœur du village. Dans le cadre des travaux de rénovation et pour éviter l'écoulement des eaux pluviales de la route dans la cave, la Sci souhaite acquérir une bande de

terrain d'environ 15 m² le long de la cave. Le conseil donne un accord de principe sous réserve que la largeur de la voie soit maintenue à 6 mètres.

Les élus rencontreront Gabriel Veyret, propriétaire de la parcelle A 384, située de l'autre côté de la voie pour envisager l'acquisition de sa parcelle si nécessaire.

# **7 QUESTIONS DIVERSES**

- L'association Dissidence 44 demande l'autorisation d'utiliser un terrain communal pour réaliser un événement en lien avec les commémorations du 70<sup>ème</sup> anniversaire des combats du Vercors. Les élus donnent leur accord.
- Pierre-Louis FILLET présente le programme de la cérémonie commémorative du 18 mars 1944.
- Françoise Chatelan demande quand sera fini l'équipement de la salle des fêtes.
- Elle demande également que les travaux d'extension du réseau d'eau à la Madone tiennent compte des travaux agricoles.

Fin du conseil municipal à 23 h.